

POLE EDUCATION - JEUNESSE - CENTRE SOCIAL
Rue des Marronniers - 38070 ST QUENTIN-FALLAVIER
Tél. 04.74.94.25.53 - Télécopie : 04.74.94.98.65
Courriel : centre.social@st-quentin-fallavier.fr - Site Internet : www.st-quentin-fallavier.fr

ACCUEIL P.I.A.J période scolaire 11-17 ANS & vacances 13-17 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2015- 2016

Référent : Laurent GOURMANEL

Son fonctionnement s'articule autour des valeurs du projet éducatif, qui traduit l'engagement de la municipalité, ses priorités, ses principes: la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, la prévention, l'autonomie et la responsabilisation.

Le cadre:

Accueil au « Local jeunes » et au Nymphéa, destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Une équipe d'animateurs accompagne les jeunes sur différents types de projets (temps convivial, sorties, activités spécifiques, séjours). Ces lieux d'échange, de loisirs et d'information assureront au jeune de passer un moment agréable en toute sécurité.

Dans le souci de prendre en compte les attentes des parents et de les informer, les animateurs sont joignables au **06 72 15 85 97**. Le programme d'activités est distribué et affiché (collège, local jeunes) et des temps de rencontre seront proposés aux familles à raison d'une fois par trimestre : échanges sur les projets en cours ou réalisés.

Dossier d'inscription:

Un dossier complet rempli par les responsables légaux accompagné d'une cotisation de 5€ sera demandé. Une carte (nommée: carte PIAJ) sera remise au jeune. Cette inscription annuel donne droit aux activités, excepté les activités spécifiques (sorties, stages, ...).

Inscriptions auprès des animateurs sur les temps d'accueil*.

⇒ Carnet de santé du jeune : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour

⇒ Nom et N° police de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant le jeune 2015-2016

N.B. : L'assurance de la Mairie couvre uniquement les dommages si la responsabilité de la Mairie (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux enfants ou si un enfant se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée.

L'assurance ne s'applique pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels

⇒ Ordonnance médicale obligatoire en cas de traitement. Prendre contact avec la direction.

Le programme des activités:

Il est conçu avec les jeunes. Distribué et affiché tous les mois, il précise le lieu de l'accueil ainsi que l'activité ou la sortie.

Pour qu'une sortie, soirée ou évènement soit maintenu, il faut **qu'au minimum 7 jeunes soient inscrits** et au moins **2 jours avant la sortie** (voir date d'inscriptions sur le programme)

Ce programme peut être modifié si :

- Un groupe de **7 jeunes minimum** se mobilise et s'impliquent dans l'organisation de la nouvelle activité
- Le changement est prévu au moins **une semaine à l'avance**
- La **proposition est validée** par les animateurs

Tarifs: (participation financière de la CAF de l'Isère)

⇒ Cotisation annuelle (septembre / aout) 5 euros

⇒ Activités spécifiques: sorties, stages, soirées, entre 1€ à 10€ en fonction de l'activité



Lieu d'accueil:

- Au Local jeunes ou au Nymphéa en fonction de la programmation
- Les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens

ACCUEIL P.I.A.J période scolaire 11-17 ANS & vacances 13-17 ANS
Saison 2015/2016

PIAJ scolaire 11/17 ans, horaires :

Le Mardi de 17h à 19h au « Local jeunes »

Le Mercredi de 14h à 17h au Local jeunes ou au Nymphéa (en fonction du programme)

Le vendredi de 17h à 19h au Nymphéa dans la salle d'accueil (entrée côté cour de l'école)

A noter que les heures d'accueil peuvent être modifiées en fonction du programme (exemple: sortie en soirée)

PIAJ vacances 13/17 ans, horaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Ouvert toutes les vacances excepté 1 semaine lors des vacances de Fin d'année et 3 semaines début août.

A noter que les heures d'accueil peuvent être modifiées en fonction du programme (exemple: sorties extérieures, soirées, activité à la journée...)

Objectifs pédagogiques:

- Accompagner vers l'autonomie
- Prendre en compte le rythme/les besoins et les envies
- Socialisation

Fonctionnement:

Le jeune s'engage à respecter le règlement de l'accueil, ses camarades, les animateurs, le matériel et les locaux :

- Il doit informer ses parents de sa visite.
- Toute sortie est définitive, il n'est pas permis de quitter le lieu et revenir sauf motif justifié par la famille.
- Il doit prévenir l'équipe d'animateurs dès son arrivée et dès son départ.
- Toute consommation d'alcool, de tabac sont strictement interdits dans les accueils et lors des sorties.

Le jeune s'engage à respecter ce qui a été convenu avec ses parents.

En aucun cas l'animateur ne préviendra les parents de son absence ou de son départ s'il a lieu avant la fin de l'accueil.

En aucun cas les animateurs du PIAJ seront tenus pour responsable de leur sortie. Le parent reste seul responsable de son enfant.

Règlement intérieur (extrait du projet pédagogique)

Le Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur

- *Les téléphones portables, jeux vidéo ou autres :*

Au-delà des recommandations de bon sens faites aux familles de ne pas apporter des objets de valeur ou autres, la présence des téléphones portables sera travaillée : les jeunes le considèrent comme un objet transitionnel (photos personnelles, se sentir vivre en étant joignable) donc comme important à leurs yeux. De ce fait, notre travail sera de les amener à s'en détacher pour s'ouvrir à la vie en collectivité, échanger, partager des moments avec d'autres jeunes, prendre du plaisir avec les autres. L'usage du téléphone mobile est fortement déconseillé, de plus celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité.

- *Tenue:*

Une tenue adaptée à l'activité du jour est demandée (basket propre pour le gymnase, maillot de bain et non short de bain pour la piscine,...)

Attention !

- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme et le lieu d'accueil en cas de nécessité (nombre jeunes, condition météorologique, etc...)

Je soussigné (e) M. _____ responsable légal de : _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et l'autorise à participer à ces accueils.

J'autorise / Je n'autorise pas la commune à faire paraître dans les diverses publications municipales des photos de mon enfant, et/ou dans le cadre d'exposition dans les bâtiments communaux suite aux activités du Centre Social.

Fait à _____ Le _____ Signature:

Le jeune

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et je m'engage à le respecter et aussi à m'impliquer dans la programmation des activités.

Fait à _____ Le _____ Signature: